



## Mention d'information

### Complément de libre choix du mode de garde emploi direct d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile (CMG)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **CMG** » dont la finalité est la mise en œuvre du système de gestion du CMG du jeune enfant permettant la simplification des démarches administratives des familles et d'autre part, un paiement rapide de la participation financière.

Il a pour objectifs de :

- Simplifier la gestion administrative et rendre plus accessible le recours à un mode d'accueil individuel en limitant les avances de trésorerie pour les parents employeurs,
- Sécuriser le versement des salaires aux assistants maternels et gardes à domicile,
- Améliorer l'efficacité du recouvrement des cotisations sociales liées à la garde d'enfant.
- Favoriser l'accès à l'accueil individuel par un assistant maternel ou par une garde d'enfant à domicile pour toutes les familles
- Harmoniser les restes à charge entre ceux deux modes d'accueil
- Faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents en permettant notamment le maintien ou l'accès à l'emploi des femmes et l'amélioration de leur niveau de vie.
- Produire des statistiques à partir de données anonymisées pour le suivi du dispositif

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Le NIR
- Les données relatives à la vie familiales
- Les données relatives à la vie professionnelle
- Les informations d'ordre économique et financier

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 5 ans et 6 mois, à compter du dernier versement du CMG.

L'accès aux données des fichiers est réservé aux :

- Aux agents PF de votre Caisse de MSA, ainsi que ceux d'IMSA
- A l'Urssaf service Pajemploi
- A l'ACOSS
- Et à la DSS pour les seuls statistiques de suivi du dispositif.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection

des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07